COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 12 MARS 2025

Présents : M. ZOLFO, Maire, Mmes WAGNER, SALARI Adjointes, Mmes LE FEVRE, RODRIGUES, SCHOEPP, MM. ARQUIN, GOURDIN, JOURDOIS, SANTINI

Excusés : Mme GONCALVES, M. PIERRE, M . DROPSY (Proc. SALARI), Mme MORGENTHALER (Proc. WAGNER), M. BASTOS (Proc. ARQUIN)

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 6 Février 2025 est approuvé sans remarques.

SUBVENTION PARCOURS ROSE DU PAYS-HAUT 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil que la 10ème édition du Parcours Rose du Pays Haut est programmée au 12 Octobre 2025 à MONT-SAINT-MARTIN. Cette manifestation, désormais incontournable, a pour but de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et aux bienfaits d'une activité physique régulière dans la lutte contre cette maladie. Cette année l'Association partenaire de l'évènement est l'OPDAM de Mont-Saint-Martin. La totalité des fonds et des bénéfices récoltés, lors de cette manifestation, sera reversée aux Organismes compétents pour financer des projets de recherche ainsi que des activités pour le bien-être des malades.

Considérant l'engagement permanent de la Commune de SAULNES dans cette initiative annuelle et solidaire, et la volonté de soutenir cette édition 2025 afin d'assurer une organisation à la hauteur de cet événement,

Après avoir pris connaissance du programme et du budget prévisionnel du « Parcours Rose Pays Haut 2025 » qui aura lieu sur le territoire de la Commune de MONT-SAINT-MARTIN en date du 12 Octobre 2025, LE CONSEIL après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :
- d'accorder une Subvention de 1000 Euros à l'Office de Programmation de Diffusion et d'Animation Municipale (OPDAM), partenaire financier de l'opération, pour contribuer à la gestion financière de la Manifestation « Parcours Rose Pays Haut 2025 ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil examine les **résultats** de **l'Exercice 2024** dressés par M. Adrien ZOLFO, Maire, pour le **Budget Principal** de la Commune, et lui donne acte de la présentation du Compte Administratif concerné, lequel peut se résumer ainsi :

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Ville de Saulnes
https://www.saulnes.fr/documents_administratifs/87231

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT	Dépenses Totales		2 164 109,32
	Recettes Totales		3 157 197,34
	Résultat	+	**999 088,02**
INVESTISSEMENT	Dépenses Totales		708 192,52
	Recettes Totales		677 578,01
	Résultat	-	**30 614,02**
Dépenses Restant à réaliser			111 100,00
Recettes Restant à réaliser			133 300,00
Excédent Restes à réaliser		+	**22 200,00**
RESULTAT NET DE CLOTURE			**984 674,00 (Excédent)**

COMPTE DE GESTION 2024

Le Maire rappelle au Conseil que **le Compte Administratif est voté en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice,** et propose au Conseil **d'approuver le Compte de Gestion dressé par M. BLUM, Trésorier.**

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024

DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé, pour l'Exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024 de la COMMUNE, constatant que ce compte fait apparaître **un Excédent de Fonctionnement de 993 088,02 Euro,**

DECIDE **d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :**

- **à l'excédent reporté** (report à nouveau créditeur) **pour 984 674,00 Euro.**
- **à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 8 414,02 Euro.**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19h45

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Ville de Saulnes
https://www.saulnes.fr/documents_administratifs/87231